

# Catalogue

**LE PONT SUPÉRIEUR**

PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SPECTACLE VIVANT  
BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

**formations  
diplômantes et  
non diplômantes**

sites de Nantes et Rennes

2024-2025

# table des matières

## Danse

### 01 Prépa danse EAT (FC)

Parcours prépa danse EAT en formation professionnelle non diplômante

### 02 DE danse (FI/FC)

Diplôme d'État de professeur de danse en formation initiale et professionnelle

### 03 ERD (FC)

Entraînement Régulier du Danseur en formation professionnelle non diplômante

### 04 Modules CNFPT (FC)

à  
07 Modules de formation professionnelle non diplômants en partenariat avec le CNFPT

## Musique

### 08 DNSPM (FI)

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien en formation initiale

### 09 DE musique (FI)

Diplôme d'État de professeur de musique en formation initiale

### 10 DE musique (FC)

Diplôme d'État de professeur de musique en formation professionnelle

### 11 DE musique (VAE)

Diplôme d'État de professeur de musique par la VAE

### 12 Master musiques traditionnelles (FI/FC)

Master Artistes des musiques traditionnelles en formation initiale et professionnelle

## Accessibilité

Pour toute demande d'entrée en formation de personnes en situation de handicap, il convient de nous contacter afin que nous puissions tenir compte de vos besoins particuliers.

Référente handicap : Catherine LEFAIX-CHAUVEL  
clefaix-chauvel@lepontsuperieur.eu

# Parcours prépa danse EAT

## en formation professionnelle continue / non diplômante

### Options :

danse contemporaine et danse jazz

### objectifs

Cette année de préparation permet de conduire les stagiaires confirmés vers les formations professionnalisantes et diplômantes, des métiers de la danse jazz et contemporaine, dans les domaines de l'interprétation et ou de l'enseignement.

- Préparation à l'EAT, prérequis pour l'entrée en formation au diplôme d'État de Professeur de danse ;
- Préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures d'interprète et/ou d'enseignement, en France et à l'étranger.

### admission

Admission tous les ans sur dossier et audition en fonction des places disponibles :

- un dossier de candidature ;
- un cours technique collectif ;
- un commentaire écrit ;
- un entretien avec le jury.

### et ensuite ?

Poursuites d'études :

- Diplôme d'État de professeur de danse ;
- Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur ;
- Certificat d'Aptitudes aux fonctions de professeur de danse.

### + d'infos

Durée : 1 an (600 h)

Lieu de formation : site de Nantes

Tarifs :

- Frais de dossier : 60 €
- Frais de formation : 2 950 €

### publics visés et prérequis

Danseuses et danseurs amateurs de tous horizons ayant le désir et le niveau requis pour accéder à une formation qui conduira à une professionnalisation.

- avoir 18 ans en décembre de l'année d'inscription ;
- niveau technique exigé / entrée en formation sur audition.

### programme

Une formation pratique et théorique :

- Développement de la maîtrise technique et artistique dans l'option considérée (danse contemporaine, jazz) ;
- Développement de la maîtrise technique et artistique dans des options complémentaires (danse contemporaine, jazz, classique et barres à terre) ;
- Développement de la maîtrise des rapports avec la musique ;
- Connaissance et utilisation des procédés de composition et d'improvisation chorégraphiques ;
- Initiation à la culture chorégraphique ;
- Éléments d'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD) ;
- Préparation aux épreuves de l'EAT ;
- Préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures ;
- Connaissance des métiers de la danse, formations, statuts professionnels ;
- Participation à des événements artistiques ;
- Situation de création ;
- Préparation à l'entretien, gestion du stress ;
- Initiation aux outils numériques et de montages en vue de réalisations artistiques ;
- Notions de prévention, santé du danseur ;
- Rencontres artistiques.

Enjeux et modalités pédagogiques :

- Informer les stagiaires des buts de la formation, leur permettre de participer à sa mise en place pour obtenir leur adhésion et établir un véritable contrat afin qu'ils deviennent sujets de leurs apprentissages ;
- S'appuyer sur le vécu des stagiaires, partir de leur expérience, utiliser les ateliers comme situations d'analyses ;
- Utiliser la médiation du groupe comme levier principal des apprentissages: prises de parole, engagement personnel ; confrontations, présentations de travaux, analyses, débats... ;
- Permettre aux stagiaires de s'investir dans une recherche pour la préparation des épreuves.

directeur du département musique : Maurice Courchay

directrice adjointe et responsable pédagogique : Edwige Audon / eaudon@lepontsuperieur.eu

assistante administrative : Bérénice Nouhaud : bnouhaud@lepontsuperieur.eu / 06 29 84 41 66

# Diplôme d'État de professeur de danse

## en formation initiale et professionnelle continue / 1<sup>er</sup> cycle



### Options :

danse contemporaine, danse jazz et danse classique

### objectif

La formation a pour but de permettre aux étudiantes, étudiants et stagiaires de se doter des outils indispensables pour s'épanouir dans une carrière de professeur de danse, l'enrichir, la faire évoluer à la rencontre des élèves et publics.

### admission

Admission tous les ans sur dossier et audition en fonction des places disponibles :

- un dossier de candidature ;
- un cours technique collectif ;
- un commentaire écrit ;
- un entretien avec le jury

### et ensuite ?

#### Débouchés :

- professeur de danse dans les établissements publics ;
- professeur de danse en structures associatives, privées.

#### Poursuites d'études :

- Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de danse ;
- L3 dans les cursus universitaires Danses et Arts du spectacle.

### + d'infos

**Nature du diplôme :** national/d'état

**Durée :** 2 ans (1 350 heures)

**Niveau terminal :** Bac + 2 ou

niveau 5 du RNCP (120 ECTS)

**Lieu de formation :** site de Nantes

#### Tarifs formation initiale :

- Frais de dossier : 60 €
- Frais annuels de scolarité : 550 €
- Droits reprographie : 20 €
- Cotation CVEC (23-24) : 100 €

#### Tarifs formation professionnelle :

- Frais de dossier : 60 €
- Formation complète :  
7 800 € avec prise en charge /  
3 900 € sans prise en charge

### publics visés et prérequis

Danseuses et danseurs à la pratique poussée souhaitant se professionnaliser et répondant aux critères pour se présenter à l'audition :

- être titulaire de l'examen d'aptitude technique (EAT) ou d'une équivalence (cf. arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation, Section 1) ;
- être en possession du livret de formation délivré par la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) de sa région de domicile.

### programme

La formation au Diplôme d'État de professeur de danse, eu égard aux connaissances et compétences visées, se construit sur des systèmes croisés entre pratique et culture artistique et pratique et culture pédagogique. Les contenus des enseignements sont donc nourris d'allers-retours permanents entre apports magistraux (connaissances) et ateliers d'exploration, d'expérimentation et d'appropriation (compétences).

Fondées dans la connaissance et la maîtrise pragmatique des éléments constitutifs de son genre chorégraphique - jazz, contemporain, classique - les compétences doivent converger vers une capacité à mettre sa pratique à distance afin d'accompagner au mieux l'élève danseur-danseuse, dans le respect de son intégrité physique et psychique, à la connaissance de lui-même, de son potentiel expressif et sensible dans l'art de la danse, à son développement, à son dépassement.

Pour ce faire, il devra acquérir, manipuler, expérimenter de manière plurielle des informations relevant de la culture chorégraphique, de l'histoire de la musique et des répertoires musicaux, de l'anatomie-physiologie et de l'analyse du corps dans le mouvement dansé. L'ensemble de ces éléments sont approchés de manière sensible et en lien quasi systématique avec la pratique de la danse.

L'ensemble de ces apports, contenus principaux de la première année de formation (DE1), viendront se coupler en deuxième année (DE2) aux outils et à la culture pédagogiques généraux, spécifiques aux genres chorégraphiques et, de manière plus ample, à ceux qui font du spectacle un spectacle vivant, vivant au sens où, loin de se conformer aux comportements appris et aux panoplies gestuelles spécifiques, le sujet déploiera ses aptitudes expressives, créatives et relationnelles, sa capacité à les mettre au service d'autrui, l'élève, le public, avec lequel il interagit... Construire, développer, enrichir sa signature artistique et pédagogique.

**directeur du département musique et responsable pédagogique :** Maurice Courchay /  
mcourchay@lepontsuperieur.eu

**directrice adjointe :** Edwige Audon / eaudon@lepontsuperieur.eu

**assistante administrative :** Bérénice Nouhaud : bnouhaud@lepontsuperieur.eu / 06 29 84 41 66

# Entraînement régulier du danseur (ERD)

en formation professionnelle continue / non diplômante

**Options :**

*danse contemporaine*

*danse classique*

## objectifs

Espace de perfectionnement, d'expérimentation et de découverte, ce dispositif permet de préserver et d'approfondir les acquis, diversifier et élargir les expériences et connaissances, tout en appréhendant de nouvelles approches et univers artistiques.

## publics visés

Artistes chorégraphiques, chorégraphes, professeures et professeurs de danse, étudiantes et étudiants ou stagiaires en formation professionnelle chorégraphique.

Pour s'inscrire, il faut pouvoir justifier d'une activité professionnelle dans le domaine chorégraphique (artiste chorégraphique, chorégraphe, enseignant de la danse, médiateur, intervenant artistique...) ou d'une inscription en formation professionnelle chorégraphique.

## admission

Sur sélection en fonction des places disponibles :

- Fiche candidature avec description des motivations et CV ;
- Acceptation ou refus des candidatures par le responsable pédagogique et l'intervenant selon les besoins des bénéficiaires et du niveau technique requis.

## programme

Les cours techniques débutent par une mise en état sensorielle, suivi d'un échauffement corporel. Ils se prolongent par une succession d'exercices préparant tonicité, amplitude et état de corps. Ils se terminent par des déplacements de grande amplitude ou variations de fin de cours, propices au travail de l'interprétation. Des temps d'exploration, d'improvisation et de composition peuvent être traversés durant les séances.

## + d'infos

**Durée :** environ 9 mois à raison de 28 cours de 2h entre octobre de l'année n et juin n+1 (hors vacances scolaires).

**Lieu de formation :** site de Nantes

**Effectifs :** min. 20, max. 30

**Tarifs :** forfait annuel de 28 cours

- 200 € pour 1 option
- 380 € pour 2 options

Paiement en 2 ou 3 fois selon le forfait possibles.

Possibilités de prise en charge.

## formatrices

**danse classique :**

**Florence LEROUX-COLÉNO.** Après une formation académique en danse classique, elle commence sa carrière professionnelle au Ballet National de Marseille en 2002. Elle rejoint ensuite le Bêjart Ballet Lausanne de 2006 à 2013 où elle va danser les pièces du chorégraphe dans le monde entier. Elle rejoint en 2013 le West Australian Ballet. De retour en Europe, après une saison au Ballet de Nice elle rejoint le Royal Swedish Ballet sous la direction de Nicolas Le Riche.

**danse contemporaine :**

**Rosine NADJAR,** titulaire du CA en danse contemporaine, intervient auprès du Pont Supérieur en tant que formatrice pour le DE et le parcours Prépa danse EAT. Elle fait également partie de l'équipe pédagogique du CRR de Nantes. Rosine Nadjar a travaillé pour différentes compagnies et est chorégraphe de la Cie Lo.

**directeur du département musique :** Maurice Courchay

**directrice adjointe et responsable pédagogique :** Edwige Audon / eaudon@lepontsuperieur.eu

**assistante administrative :** Bérénice Nouhaud : bnouhaud@lepontsuperieur.eu / 06 29 84 41 66

# Une pédagogie du 1<sup>er</sup> cycle en danse

## en formation professionnelle continue / non diplômant

module court en partenariat avec le CNFPT, du 26 au 29 FÉVRIER 2024



### admission

Sur sélection en fonction des places disponibles :

- Fiche candidature avec description des motivations et CV ;
- Acceptation ou refus des candidatures par le responsable pédagogique et l'intervenant selon les besoins des bénéficiaires et du niveau technique éventuellement requis.

Concernant les agents territoriaux (titulaires ou contractuels de droit public), les inscriptions se font via la plateforme dématérialisée :

<https://inscription.cnfpt.fr/>

Code d'inscription : 17 PSUP8 001

Contact : Nathalie LENGLET –

02 41 77 37 32

nathalie.lenglet@cnfpt.fr

### + d'infos

Durée : 4 jours, 24 h

Lieu de formation : site de Nantes

Tarifs :

- 480 € avec prise en charge
- 240 € sans prise en charge

Pour rappel, les fonctionnaires et contractuels de la Fonction Publique, les frais d'inscriptions sont pris en charge par le CNFPT dans le cadre de la cotisation versée par les collectivités.

**directeur du département musique :**

Maurice Courchay

**directrice adjointe, responsable pédagogique :**

Edwige Audon / eaudon@lepontsuperieur.eu

**assistante administrative :** Bérénice

Nouhaud : bnouhaud@lepontsuperieur.eu /

06 29 84 41 66

### publics visés

professeur-e-s de danse classique, jazz ou contemporaine, étudiant-e-s et stagiaires en formation au Diplôme d'État de professeur de danse.

### objectifs

Sous forme d'ateliers pratiques, d'échanges et d'apports méthodologiques

- Objectifs : interroger l'articulation entre l'initiation à la danse et l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle, dans ses contenus, moyens, approches et chemins pédagogiques.
- Au sein du 1<sup>er</sup> cycle :
  - ◇ Prolonger le développement de la créativité et de l'interprétation ;
  - ◇ Interroger et définir une approche pédagogique dans les différentes esthétiques classique, jazz et contemporaine, permettant la structuration des corps dans la danse et l'épanouissement de l'enfant ;
  - ◇ Interroger la notion de transversalité entre esthétiques vers l'élaboration de projets pédagogiques et artistiques transversaux, selon le projet d'établissement

### programme

- Définition et expérimentations des pré-requis nécessaires à l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle ;
- Élaboration d'un tronc commun au 1<sup>er</sup> cycle entre les trois esthétiques de danse : classique, jazz et contemporaine ;
- Rappel des contenus pédagogiques spécifiques aux esthétiques et leurs apprentissages ;
- Mise en jeu de différents moyens pédagogiques à disposition pour un apprentissage sensible et structurant ;
- Approfondissement des outils de l'AFCMD pour relier apprentissage technique et fondamentaux du mouvement en accompagnant l'enfant dans son développement ;
- Accompagnement musical et utilisation de la musique pour les cours de danse spécifiques au 1<sup>er</sup> cycle ;
- Création de liens entre cursus pédagogiques spécifiques et culture chorégraphique, plus largement avec les Arts, matières et disciplines ;
- Échanges et travaux autour des évaluations du 1<sup>er</sup> cycle (évaluations des élèves, du dispositif et contenus pédagogiques, du cycle etc.) ;
- Réflexion autour du travail d'équipe pédagogique et des complémentarités d'approches ;
- Ateliers autour de la pédagogie de projets divers à vocation pédagogique et artistiques ;
- Partage d'expériences, échanges entre participants.

### intervenantes et intervenants

Anahí RENAUD, danseuse, professeure et formatrice en danse classique

Magali COZZOLINO, danseuse, professeure et formatrice en danse jazz

Valentine VUILLEUMIER, danseuse, professeure et formatrice en danse contemporaine

Edwige AUDON, danseuse, pédagogue, directrice adjointe du département danse LPS

Christian CHAUVET, dumiste, chef de chœur, enseignant/directeur école de musique

# Dramaturgie et composition chorégraphique

## en formation professionnelle continue / non diplômant

module court en partenariat avec le CNFPT, du 27 au 30 AOÛT 2024



### admission

Sur sélection en fonction des places disponibles :

- Fiche candidature avec description des motivations et CV ;
- Acceptation ou refus des candidatures par le responsable pédagogique et l'intervenant selon les besoins des bénéficiaires et du niveau technique éventuellement requis.

Concernant les agents territoriaux (titulaires ou contractuels de droit public), les inscriptions se font via la plateforme dématérialisée :

<https://inscription.cnfpt.fr/>

Code d'inscription : 17 PSUP9 001

Contact : Nathalie LENGLET –

02 41 77 37 32

[nathalie.lenglet@cnfpt.fr](mailto:nathalie.lenglet@cnfpt.fr)

### + d'infos

**Durée** : 4 jours, 24 h

**Lieu de formation** : site de Nantes

**Tarifs** :

- 480 € avec prise en charge
- 240 € sans prise en charge

Pour rappel, les fonctionnaires et contractuels de la Fonction Publique, les frais d'inscriptions sont pris en charge par le CNFPT dans le cadre de la cotisation versée par les collectivités.

### publics visés

professeures et professeurs de danse, artistes chorégraphiques toutes esthétiques, chorégraphes, professeures et professeurs d'art dramatique et metteuses et metteurs en scène, intéressé-e-s et sensibles au domaine chorégraphique.

### objectifs

- Approcher la dramaturgie dans le domaine de la composition chorégraphique en tenant compte d'éléments esthétiques, d'écritures, et des facteurs compositionnels en danse ;
- Interroger les paramètres de discours dans une palette qui traverse les champs narratif, figuratif et abstrait notamment ;
- Mettre en lien les processus de création associés et les différents facteurs permettant de porter le sens désiré ;
- Puiser de l'inspiration dans les domaines des arts visuels et chorégraphiques ainsi que dans les possibilités de l'environnement, comme ressources à la création de dramaturgies singulières ;
- Observer et créer de l'interaction entre les éléments imaginés et leur mise en œuvre dans des séquences vivantes.

### programme

- Conférence introductive : définition et repères historiques sur la notion de dramaturgie dans le domaine chorégraphique ;
- Atelier pratique sur des outils offrant des cadres à la réalisation de dramaturgie prenant en compte la diversité des esthétiques ;
- Apports théoriques et pratiques : rencontrer des modes de fabrication dramaturgiques, du travail sur table à la réalisation scénique ;
- Atelier d'écriture dramaturgique.

### intervenantes et intervenants

**Céline ROUX**, docteure en histoire de l'art, autrice, enseignante

**Emmanuelle VO-DINH**, danseuse et chorégraphe française de danse contemporaine

**Edwige AUDON**, danseuse, pédagogue, directrice adjointe du département danse LPS

**directeur du département musique** : Maurice Courchay

**directrice adjointe et responsable pédagogique** : Edwige Audon / [eaudon@lepontsuperieur.eu](mailto:eaudon@lepontsuperieur.eu)

**assistante administrative** : Bérénice Nouhaud : [bnouhaud@lepontsuperieur.eu](mailto:bnouhaud@lepontsuperieur.eu) / 06 29 84 41 66

# Chorégrapheur pour les enfants de 4 à 10 ans session d'approfondissement

en formation professionnelle continue / non diplômant

module court en partenariat avec le CNFPT, du 21 au 24 OCTOBRE 2024



## admission

Sur sélection en fonction des places disponibles :

- Fiche candidature avec description des motivations et CV ;
- Acceptation ou refus des candidatures par le responsable pédagogique et l'intervenant selon les besoins des bénéficiaires et du niveau technique éventuellement requis.

Concernant les agents territoriaux (titulaires ou contractuels de droit public), les inscriptions se font via la plateforme dématérialisée :

<https://inscription.cnfpt.fr/>

Code d'inscription : 17 PSUP7 002

Contact : Nathalie LENGLET –

02 41 77 37 32

nathalie.lenglet@cnfpt.fr

## + d'infos

Durée : 4 jours, 24 h

Lieu de formation : site de Nantes

Tarifs :

- 480 € avec prise en charge
- 240 € sans prise en charge

Pour rappel, les fonctionnaires et contractuels de la Fonction Publique, les frais d'inscriptions sont pris en charge par le CNFPT dans le cadre de la cotisation versée par les collectivités.

**directeur du département musique :**

Maurice Courchay

**directrice adjointe et responsable**

**pédagogique :** Edwige Audon /

eaudon@lepontsuperieur.eu

**assistante administrative :** Bérénice

Nouhaud : bnouhaud@lepontsuperieur.eu /

06 29 84 41 66

## publics visés

professeures et professeurs de danse, artistes chorégraphiques, chorégraphes, metteuses et metteurs en scène, scénographes de toutes esthétiques et intéressé-e-s par la démarche de création auprès des enfants.

## objectifs

- Accompagner le développement de l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant, dans la démarche de création et d'interprétation d'un projet artistique;
- Enrichir sa palette d'outils, nécessaires à la mise en scène spécifique pour cette tranche d'âge ;
- Approfondir ses connaissances sur l'écriture chorégraphique adaptée aux enfants de 4 à 10 ans.

## programme

Sous forme d'atelier d'exploration et de composition, de conférences, d'apports méthodologiques et d'échanges entre participantes et participants, d'exemples de travaux réalisés pour des enfants, la formation permettra de :

- Avec l'outil de l'AFCDM, renforcer ses connaissances sur le développement sensoriel, cognitif et moteur de l'enfant afin de mieux comprendre la façon dont il organise son mouvement, se repère au sein d'un groupe de danseurs et danseuses, mémorise une séquence chorégraphique, appréhende l'espace scénique ou de restitution (in-situ, nature, ville...), le rapport au public, aux éclairages de plateaux, au temps et à la musique... ;
- Dispenser des informations dans l'objectif de préserver l'intégrité et la sécurité de l'enfant pendant toute la durée du projet artistique (conception, création, restitution, évaluation) ;
- Réfléchir à des thèmes de création adaptés, aux costumes, décors, éclairages appropriés ;
- Questionner la forme et la durée des répétitions adaptées et nécessaires à l'intégration de la chorégraphie ;
- Réfléchir à la structuration du corps, au développement du sensible, à l'épanouissement et la progression des enfants dans la danse par le biais du projet artistique ;
- Permettre aux enfants de composer leur danse et l'interpréter en toute autonomie sur un plateau
- Interroger différentes formes d'écritures chorégraphiques liées aux répertoires de la danse, s'en inspirer pour l'adapter au public et en créer de nouvelles.

## intervenantes et intervenants

Martine TRUONG TAN TRUNG, danseuse, pédagogue, chercheuse

Dominique LARIN, danseuse, chorégraphe, pédagogue

Anne Karine LESCOP, danseuse, travaille à la transmission de répertoire chorégraphique

Edwige AUDON, danseuse, pédagogue, directrice adjointe du département danse LPS

# L'enfant, de 4 à 7 ans, la danse et la musique

## en formation professionnelle continue / non diplômant

module court en partenariat avec le CNFPT, du 17 au 20 FÉVRIER 2025



### admission

Sur sélection en fonction des places disponibles :

- Fiche candidature avec description des motivations et CV ;
- Acceptation ou refus des candidatures par le responsable pédagogique et l'intervenant selon les besoins des bénéficiaires et du niveau technique éventuellement requis.

Concernant les agents territoriaux (titulaires ou contractuels de droit public), les inscriptions se font via la plateforme dématérialisée :

<https://inscription.cnfpt.fr/>

Code d'inscription : 17 PSUP2 005

Contact : Nathalie LENGLET –

02 41 77 37 32

nathalie.lenglet@cnfpt.fr

### + d'infos

**Durée** : 4 jours, 24 h

**Lieu de formation** : site de Nantes

**Tarifs** :

- 480 € avec prise en charge
- 240 € sans prise en charge

Pour rappel, les fonctionnaires et contractuels de la Fonction Publique, les frais d'inscriptions sont pris en charge par le CNFPT dans le cadre de la cotisation versée par les collectivités.

### publics visés

artistes-enseignants de la danse de toute esthétique et de la musique de tout instrument, professeurs de formation musicale, musiciens intervenants, directeurs d'établissement d'enseignement artistique, musiciens accompagnateurs, personnes en formation au diplôme d'État de professeur de danse et de musique, danseurs et musiciens interprètes.

### objectif

- définir et approfondir les outils nécessaires pour une pédagogie conjointe à la musique et à la danse, au stade de l'éveil (4-5 ans) et de l'initiation (6-7 ans).

### programme

Cette formation se déroulera sous forme d'ateliers pratiques, d'apports théoriques – méthodologiques et d'échanges d'expériences :

- s'interroger sur les relations entre les fondamentaux de la musique et de la danse afin d'en identifier les éléments spécifiques, communs et complémentaires ;
- définir les contenus et les moyens pédagogiques d'un tronc commun à la musique et à la danse, liés aux besoins et au développement de l'enfant ;
- définir les outils méthodologiques sur la construction et la conduite de cours en binôme (enseignants musicien/danseur) ;
- se questionner sur le développement psychomoteur de l'enfant en lien avec le contenu pédagogique.

### intervenantes et intervenants

Blandine ROUBAUD, danseuse, pédagogue, chercheuse

Edwige AUDON, danseuse, pédagogue, directrice adjointe du département danse LPS

Christian CHAUVET, dumiste, chef de chœur, enseignant/directeur école de musique

**directeur du département musique** : Maurice Courchay

**directrice adjointe et responsable pédagogique** : Edwige Audon / [eaudon@lepontsuperieur.eu](mailto:eaudon@lepontsuperieur.eu)

**assistante administrative** : Bérénice Nouhaud : [bnouhaud@lepontsuperieur.eu](mailto:bnouhaud@lepontsuperieur.eu) / 06 29 84 41 66

# Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)

en formation initiale / 1<sup>er</sup> cycle

## Parcours :

*instrumentistes, chanteuses et chanteurs des musiques actuelles amplifiées*

*instrumentistes, chanteuses et chanteurs des musiques traditionnelles (aires culturelles de France)*

*instrumentistes, chanteuses et chanteurs des musiques classique à contemporaine*

## objectifs

Le DNSPM a pour objectif de permettre à l'étudiante et l'étudiant d'exercer son art d'interprète, d'entretenir et de développer ses capacités artistiques et ses qualités d'interprètes.

## admission

### Sur concours :

- Admissibilité : dossier de candidature + vidéo de pratique instrumentale/vocale ;
- Admission : épreuves écrites + épreuves instrumentales/vocales + entretien avec un jury.

## et ensuite ?

### Débouchés :

- artistes interprètes ;
- professionnels de l'action culturelle, de la production / diffusion.

### Poursuites d'études :

- complément avec le Diplôme d'État de professeur de musique ;
- en master.

## + d'infos

Nature du diplôme : national/d'état

Durée : 3 ans (1 350 heures)

Niveau terminal : Bac + 3 ou niveau 6 du RNCP (180 ECTS)

Lieu de formation : site de Rennes

### Tarifs :

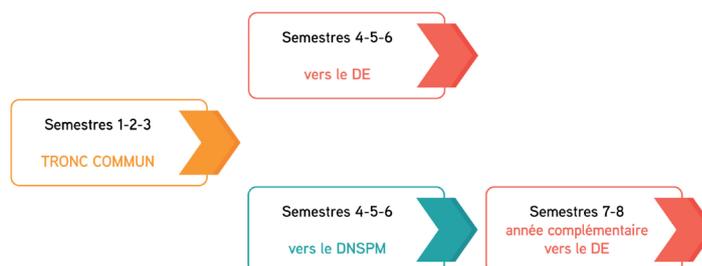
- Frais de dossier : 60 €
- Frais annuels de scolarité : 550 €
- Droits reprographie : 50 €
- Cotisation CVEC (23-24) : 100 €

## publics visés et prérequis

Jeunes artistes à la pratique instrumentale/vocale poussée souhaitant se professionnaliser et répondant aux critères pour se présenter au concours :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence ;
- Ne pas être âgé de plus de 30 ans à la date de la 1<sup>re</sup> épreuve du concours.

## programme



La formation est construite selon 4 Unités d'Enseignement.

### UE1 - Exercer son art de musicien interprète

- Pratiquer : l'ensemble des cours de formation instrumentale et vocale individuels (perfectionnement sur l'instrument, découverte d'un second instrument) et collectifs (musique de chambre,) ainsi que les ateliers de découverte en collectif (chœurs, ateliers de création etc.)
- Écrire, composer, réécrire

### UE2 - Se cultiver, Analyser, Rechercher

- Écriture arrangement-composition
- Nouvelles technologies
- Captations, enregistrements, vidéos

### UE3 - Prendre conscience de :

- Son intégrité physique
- Son intégrité morale
- L'environnement socio-professionnel

### UE4 - Participer à la promotion de son art

Pour l'ensemble de vos demandes concernant le parcours en DNSPM/DE :

pedagogie.musique@lepontsuperieur.eu

renseignements administratifs :

Pierrick Hernandez : phernandez@lepontsuperieur.eu / 06 29 84 72 69

# Diplôme d'État de professeur de musique

## en formation initiale / 1<sup>er</sup> cycle



### Spécificités :

La formation au DE est articulée avec la formation au DNSPM (selon les mêmes parcours/esthétiques) en ce sens que :

1. toutes deux partagent un même tronc commun d'enseignements et d'apprentissages de 3 semestres (de S1 à S3) ;
2. certains cours et certaines pratiques sont communes sur les 3 derniers semestres (de S4 à S6) ;
3. une fois le DNSPM obtenu, chaque étudiante et étudiant peut (après entretien jugeant de ses motivations) demander à valider un DE en deux semestres.

### objectifs

Visé à former des artistes-musiciens à l'enseignement de leur discipline musicale.

### admission

#### Sur concours :

- Admissibilité : dossier de candidature + vidéo de pratique instrumentale/vocale ;
- Admission : épreuves écrites + épreuves instrumentales/vocales + entretien avec un jury.

### et ensuite ?

#### Débouchés :

- professeur de musique dans les établissements publics : le DE est l'un des diplômes requis pour l'accès au concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe;
- professeur de musique en structures associatives, privées ou en libéral.

#### Poursuites d'études :

- Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique.

### + d'infos

**Nature du diplôme :** national/d'état

**Durée :** 3 ou 4 ans (1 350 heures)

**Niveau terminal :** Bac + 3 ou niveau 6 du RNCP (180 ECTS)

**Lieu de formation :** site de Rennes

#### Tarifs :

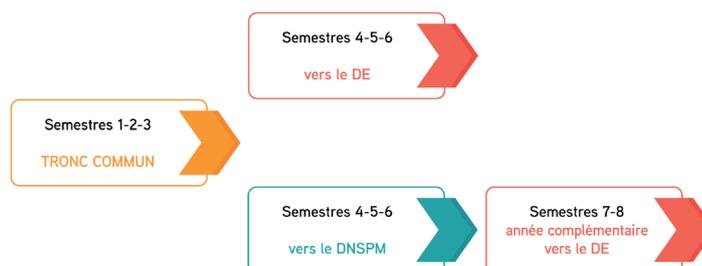
- Frais de dossier : 60 €
- Frais annuels de scolarité : 550 €
- Droits reprographie : 50 €
- Cotisation CVEC (23-24) : 100 €

### publics visés et prérequis

Jeunes artistes à la pratique instrumentale/vocale poussée souhaitant se professionnaliser et répondant aux critères pour se présenter au concours :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence ;
- Ne pas être âgé de plus de 30 ans à la date de la 1<sup>re</sup> épreuve du concours.

### programme



#### UE1 - Exercer son art de musicien interprète

- Pratiquer : l'ensemble des cours de formation instrumentale et vocale individuels (perfectionnement sur l'instrument, découverte d'un second instrument) et collectifs (musique de chambre,) ainsi que les ateliers de découverte en collectif (chœurs, ateliers de création etc.)
- Écrire, composer, réécrire
- Enseigner : observation, expérimentation (pédagogie, didactique)

#### UE2 - Se cultiver, Analyser, Rechercher

- Écriture arrangement-composition
- Nouvelles technologies
- Captations, enregistrements, vidéos

#### UE3 - Prendre conscience de :

- Son intégrité physique
- Son intégrité morale
- L'environnement socio-professionnel

#### UE4 - Participer à la promotion de son art

- Intervention en milieu scolaire
- Enseigner sur son territoire

Pour l'ensemble de vos demandes concernant le parcours en DNSPM/DE :

pedagogie.musique@lepontsuperieur.eu

renseignements administratifs :

Pierrick Hernandez : phernandez@lepontsuperieur.eu / 06 29 84 72 69

# Diplôme d'État de professeur de musique

## en formation professionnelle continue / 1<sup>er</sup> cycle



### objectifs

L'objectif vise à former des artistes-musiciens à l'enseignement de leur discipline musicale.

### admission

#### Sur examen d'entrée :

- Recevabilité : dossier de candidature complet ;
- Module de formation préalable obligatoire ;
- Admissibilité : épreuves écrites + enregistrement audio ;
- Admission : présentation musicale en solo + entretien

### et ensuite ?

#### Débouchés :

- professeur de musique dans les établissements publics : le DE est l'un des diplômes requis pour l'accès au concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe;
- professeur de musique en structures associatives, privées ou en libéral.

#### Poursuites d'études :

- Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique.

### + d'infos

**Nature du diplôme :** national/d'état

**Durée :** 2 ans (1 350 heures)

**Niveau terminal :** Bac + 3 ou niveau 6 du RNCP (180 ECTS)

**Lieu de formation :** site de Nantes

#### Tarifs :

- Frais de dossier : 60 €
- Formation complète (2 ans) : 12 000 € avec prise en charge / 6 000 € sans prise en charge

### publics visés et prérequis

L'accès à la formation continue au diplôme d'Etat de professeur de musique est conditionné à la réussite d'un examen d'entrée, ouvert aux artistes et/ou enseignantes et enseignants en musique remplissant l'une de ces 3 conditions :

- Vous justifiez d'une expérience d'enseignement en qualité de salarié d'une durée d'au moins 2 années, à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines par an, ou leur équivalent en volume horaire annuel ;
- Vous justifiez d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par 48 cachets sur deux ans ;
- Vous êtes titulaire du diplôme d'études musicales (DEM) ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musique (DNOP) **ET** vous exercez une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins **OU** vous êtes engagé dans une démarche de réorientation professionnelle.

### programme

La formation est structurée en quatre blocs. Ces blocs sont traités de manière transversale au sein des différents temps de formation :

- **Expérimentation**
  - ◇ Pédagogie active-pédagogie de projet (interdisciplinaire – inter-esthétique) ;
  - ◇ Stage de pratiques pédagogiques inspirantes ;
  - ◇ Réalisation artistique en groupe ;
  - ◇ Didactique de la spécialité.
- **Immersion**
  - ◇ Dans des Établissements d'enseignement artistique ;
  - ◇ Dans un département musical, une classe instrumentale.
- **Culture métier**
  - ◇ Evolution et perspectives des Établissements d'enseignement artistique ;
  - ◇ Evolution du secteur culturel et ses impacts dans les Établissements d'enseignement artistique ;
  - ◇ Médiation et éducation artistique et culturelle ;
  - ◇ Connaissance des métiers de la culture, des collaborations possibles ;
  - ◇ Connaissance du monde de l'éducation en général.
- **Connaissance**
  - ◇ Didactique ;
  - ◇ Pédagogie / Sciences de l'éducation / Psychologie de l'enfant et de l'adolescent ;
  - ◇ Culture artistique générale.

#### renseignements pédagogiques :

Anne-Laure Guenoux / [alguenoux@lepontsuperieur.eu](mailto:alguenoux@lepontsuperieur.eu)

#### renseignements administratifs :

Marie-Laure Levilain : [mlevilain@lepontsuperieur.eu](mailto:mlevilain@lepontsuperieur.eu) / 06 35 11 46 95

# Diplôme d'État de professeur de musique

## par la Validation des Acquis de l'Expérience / 1<sup>er</sup> cycle



Découvrir le tableau complet des disciplines / domaines / options : [www.bit.ly/vae-options](http://www.bit.ly/vae-options)

### objectifs

L'objectif vise à former des artistes-musiciens à l'enseignement de leur discipline musicale.

### intégrer le dispositif

Justifier d'au moins une année d'expérience (600 heures de face à face pédagogique) dans la discipline, le domaine et l'option choisie.

### et ensuite ?

#### Débouchés :

- professeur de musique dans les établissements publics : le DE est l'un des diplômes requis pour l'accès au concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe
- professeur de musique en structures associatives, privées ou en libéral

#### Poursuites d'études :

- Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique

### + d'infos

**Nature du diplôme :** national/d'état

**Durée :** 18 mois environ

**Niveau terminal :** Bac + 3 ou niveau 6 du RNCP (180 ECTS)

**Lieu de formation :** à distance

#### Tarifs :

- Droits d'inscription :  
900 € avec prise en charge /  
550 € sans prise en charge.  
Ces droits ne comprennent pas les coûts éventuels de formation prolongeant une validation partielle
- Modules facultatifs : 600 €

### publics visés

L'obtention du diplôme d'État de professeur de musique par la voie de la VAE repose sur l'hypothèse que la personne a acquis, par son expérience, l'équivalent d'un niveau DE par rapport à l'ensemble des attendus du diplôme (savoirs, savoir-faire, conscience des enjeux).

Le niveau d'expertise nécessaire de la postulante ou du postulant doit correspondre à celui des autres voies d'accès (formation initiale ou continue).

### Les étapes

#### 1. RECEVABILITÉ (LIVRET 1) : UNE QUANTITÉ D'EXPÉRIENCE DANS LA DISCIPLINE, LE DOMAINE ET L'OPTION

Justifier d'au moins une année d'expérience (600 h de face à face pédagogique) dans la discipline, le domaine et l'option. Ces activités, effectuées de manière continue ou non, à temps plein ou à temps partiel, en France ou à l'étranger, peuvent relever d'une activité salariée, non salariée, bénévole et/ou volontaire.

#### 2. PRÉSENTATION DES ACQUIS (LIVRET 2 ET ENTRETIEN DE VALIDATION) : UN NIVEAU D'EXPERTISE PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES ATTENDUS DU DIPLÔME

Préparation d'un dossier (livret 2) dans lequel il s'agira de présenter puis d'analyser un certain nombre d'expériences professionnelles en lien avec les différents enjeux de compétence du référentiel de certification du Diplôme d'État. Ce document sera la pierre angulaire de l'entretien.

Module d'accompagnement facultatif : pour la constitution du livret 2 et la préparation à l'entretien, le candidat ou la candidate a la possibilité de participer à un module de formation continue : l'accompagnement méthodologique (23 h, principalement en collectif).

#### 3. ENTRETIEN DE VALIDATION AVEC LE JURY

Entretien d'une durée de 45 minutes devant le jury de validation. Au regard du dossier et de l'entretien, le jury évalue les acquis de l'expérience du candidat ou de la candidate. Le jury peut décider de compléter l'entretien par une mise en situation professionnelle.

Il peut arriver que le jury valide directement l'ensemble des attendus du diplôme, ne les valide pas du tout ou partiellement. Dans ce dernier cas, la personne conserve le bénéfice des attendus validés.

#### renseignements pédagogiques :

Anne-Laure Guenoux / [alguenoux@lepontsuperieur.eu](mailto:alguenoux@lepontsuperieur.eu)

#### renseignements administratifs :

Marie-Laure Levilain : [mlevilain@lepontsuperieur.eu](mailto:mlevilain@lepontsuperieur.eu) / 06 35 11 46 95

# Master artistes des musiques traditionnelles

## en formation initiale et professionnelle continue / 2<sup>e</sup> cycle



### Spécificités :

En partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)

Master doublement accrédité par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, et de la Recherche

### objectifs

Ce master propose de compléter, d'enrichir et de renouveler les bagages artistiques des étudiantes et étudiants, de certifier leurs compétences professionnelles, d'acquérir des éléments méthodologiques et de culture épistémologique ainsi que de les initier au travail de recherche via la rédaction d'un mémoire.

### admission

L'entrée en master s'effectue tous les 2 ans sur dossier et entretien. Le ou la candidate présente un projet de recherche et de réalisation artistique.

### et ensuite ?

Poursuites d'études :

- Doctorat

### + d'infos

Nature du diplôme : national

Durée : 2 ans (999 heures)

Niveau terminal : Bac + 5 ou niveau 7 du RNCP (120 ECTS)

Lieu de formation : site de Rennes, parfois Brest et Nantes

Tarifs formation initiale :

- Frais de dossier : 60 €
- Frais annuels de scolarité FI : 243 € (en 23-24)
- Droits reprographie : 50 €
- Cotisation CVEC (23-24) : 100 €

Tarifs FPC:

- Frais de dossier : 60 €
- Formation complète : 7 800 € avec prise en charge / 3900 € sans prise en charge

### publics visés et prérequis

Ce master s'adresse aux artistes des musiques traditionnelles, instrumentistes ou chanteuses et chanteurs, de toutes aires culturelles ou de tous répertoires, qu'ils s'agissent :

- d'interprètes du spectacle vivant ;
- d'enseignantes et enseignants ;
- de chercheurs et chercheuses ;
- d'encadrantes et encadrants dans des structures de l'animation socio-culturelle, de l'action culturelle ou du développement territorial.

Il est ouvert :

- à tout artiste titulaire d'un DNSPM en musiques traditionnelles ;
- à toute détentrice ou détenteur d'un DNSPM et/ou d'une licence disposant d'une expérience artistique reconnue dans l'esthétique des musiques traditionnelles. L'envoi d'une vidéo pour passage en commission artistique sera demandé en sus du dossier de candidature.

Les artistes ne répondant pas à ces conditions peuvent néanmoins présenter leur candidature et faire valoir, devant une commission de validation, leurs expériences et acquis.

### programme

Les contenus de master sont bâtis selon un triptyque :

- **Un premier axe sciences humaines et sociales** : différents cours (histoire, sociologie, ethnologie, anthropologie, épistémologie, esthétique etc.) permettent d'interroger les notions de « faits culturels », de « milieux élaborateurs », selon les écoles ou les époques ;
- **Un second axe artistique et technique** : un système de séminaires et de compagnonnage permet à l'étudiante et l'étudiant d'évoluer sur un plan technique et instrumental, tout en menant sa recherche artistique ;
- **Le troisième axe construction et positionnement du projet artistique** : l'étudiante et l'étudiant sont invités à construire leurs projets dans le temps (de sa structuration, à ses cibles de diffusion jusqu'au volet communication), par un système de cours, de rencontres, de visites, d'ateliers et de séances d'accompagnement personnalisé.

UE1 – Ethno-histoire-sociétés

UE2 – Projet et pratique artistique

UE3 – Méthodologie (enquête, collecte, sources, archives)

UE4 – Langues

UE5 – Professionnalisation

#### renseignements pédagogiques :

Tristan Jezequel Coajou / tjezequel@lepontsuperieur.eu

#### renseignements administratifs :

Marie-Laure Levilain : mllevilain@lepontsuperieur.eu / 06 35 11 46 95



S U I V E Z - N O U S   S U R   L E S  
R É S E A U X   S O C I A U X

---

Instagram : @lepontsuperieur  
Facebook danse : @lepontsuperieur  
Facebook musique : @lepontsuperieur.musique  
Twitter : @lepontsuperieur  
Youtube  
Linkedin